

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1881.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1880
s'élève à fr. 79,024,246 22

Le projet de Budget pour 1881 présente les modifications
suivantes :

En augmentations	fr. 6,763,733 99	
En diminutions	1,863 24	
Soit en plus	fr. 6,761,868 75	
Montant du Budget de 1881	fr. 85,786,114 97	

Les explications suivantes justifient cette augmentation.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1881	
	en plus.	en moins.
Arr. 4 (supprimé).—Anciens traitements d'attente fr.	»	290 24
Le crédit alloué en 1880 est devenu inutile par suite du décès du dernier ayant droit aux rémunérations de cette nature.		
Arr. 5. — Intérêts et amortissement de la Dette à 4 p. % (1 ^{re} série).		
Crédit demandé pour 1881 fr.	33,129,094 19	
Crédit alloué pour 1880 . . .	31,908,593 20	
	1,220,498 99	»
A REPORTER. . . . fr.	1,220,498 99	290 24

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1881		
	en plus.	en moins.
REPORT.	fr. 1,220,498 99	290 24

Cette différence représente les intérêts et la dotation d'amortissement du capital de 27,122,200 francs en dette à 4 p. % qu'on suppose devoir être délivré, pendant la période du 1^{er} novembre 1880 au 31 octobre 1881, du chef de la reprise par l'État des lignes nouvelles de chemins de fer dans le Luxembourg, des lignes à construire par la Société de Construction et la Banque de Belgique, et de la ligne de Battice à Aubel (voir tableau publié au *Moniteur* du 20 novembre 1878, page 104).

Il est à remarquer que pendant l'année 1879 le montant des obligations délivrées n'a pas atteint le capital porté dans ce tableau, et que, par suite, il est resté disponible sur cet exercice une somme de fr. 705,128 25 c^s pour intérêts et dotation d'amortissement non employés. Quoi qu'il en soit, on n'a pas cru devoir tenir compte de cette circonstance dans la fixation du chiffre du crédit demandé pour 1881, parce qu'il est probable que les travaux qui n'ont pu être exécutés en 1879 le seront pendant les années 1880 et 1881.

ART. 6 (nouveau crédit). — Intérêts de l'emprunt de 134,719,000 francs à 4 p. % 2^{me} série (de 1880) fr. 5,388,760 »

Les lois des 4 et 5 juin et 26 août 1878, ainsi que celles des 17 février, 30 mars, 1^{er} avril, 8 avril, 24 juin, 28 juillet, 4 août et 7 août 1879, qui allouent des crédits pour travaux d'utilité publique, ayant autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 95 c^s, un arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9) pris en exécution de ces lois, a décrété l'émission d'un capital nominal de 134,719,000 francs en dette à 4 p. %, au taux de fr. 105 75 c^s pour cent.

A REPORTER.	fr. 6,609,258 99	290 24
---------------------	------------------	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1881	
en plus.	en moins.
REPORT. . . fr. 6,609,238 99	290 24

De ce capital nominal il a été mis en souscription publique fr. 68,000,000 »

Le complément soit 66,719,000 »
a été négocié à MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, à la Banque Nationale et à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles.

Le paiement du prix de fr. 103 75 c^s ne devant être effectué qu'en dix termes échelonnés sur une période de deux ans trois mois, et l'escompte sur les versements anticipés étant de 2 p. % par an, il en résultait que le souscripteur qui effectuait les paiements aux époques fixées obtenait un titre de 100 francs au prix de fr. 101 53 c^s, et celui qui anticipait, le 31 janvier 1880, tous les termes, au prix de fr. 103 51 c^s.

La souscription publique a atteint le chiffre de 279,136,300 francs, c'est-à-dire plus de quatre fois le capital mis en souscription.

Ce résultat témoigne de la solidité de notre crédit et du degré de confiance qu'il inspire à l'intérieur comme à l'étranger.

ART. 12, 13 et 14. — Annuités de la Grande Compagnie du Luxembourg fr.

975 » 75 »

Les différences en plus et en moins dans les crédits de ces trois articles proviennent des calculs d'amortissement que renferme le tableau annexé au n° 17 des Documents de la Chambre de l'année 1873.

ART. 17. — Minimum d'intérêt.

Crédit demandé pour 1881. . . fr. 790,000 »

Crédit alloué pour 1880. 760,000 »

30,000 »

Le crédit de 1881 affecté au paiement du minimum garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

A REPORTER. . . fr. 6,640,233 99	363 24
----------------------------------	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1881

	en plus.	en moins
REPORT. . . fr. 6,640,233 99		368 24
Chemin de fer de la Flandre occidentale . . fr. »		
» de l'Entre-Sambre-Meuse. . . . 130,000 »		
» de Lierre à Turnhout 30,000 »		
» de Tongres à Bilzen »		
» de Tongres à Glons 5,000 »		
» de Virton . . . 275,000 »		
» de Maeseyck . . 150,000 »		
Canal de Bossuyt à Courtrai . . 200,000 »		
TOTAL. . . fr. 790,000 »		

L'augmentation de 30,000 francs
 porte sur la ligne de Maeseyck, à concurrence de fr. 20,000 »
 et sur le canal de Bossuyt à Courtrai, à concurrence de 10,000 »

En ce qui concerne la ligne de Maeseyck, il est impossible de prévoir si, en 1881, les recettes dépasseront les dépenses; les seuls transports qui pourraient produire cette situation favorable, sont les transports de gravier opérés en grand pour ballastage de chemins de fer, et aucune circonstance ne permet d'espérer aujourd'hui que des transports de cette nature auront lieu en 1881.

Quant au canal de Bossuyt à Courtrai, le minimum d'intérêt ayant dû être payé intégralement depuis plusieurs années, en a jugé convenable d'élever le crédit demandé pour le mettre en rapport avec la dépense.

On croit devoir faire remarquer que si l'on demande la totalité de la garantie pour la ligne de Virton, c'est qu'il est impossible de supputer si, en 1881, malgré l'exploitation de la ligne jusqu'à la frontière française, la recette brute dépassera les dépenses.

A REPORTER. . . fr. 6,640,233 99	368 24
----------------------------------	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1881

	en plus.	en moins.
REPORT . . fr.	6,640,233 99	565 24

L'état formant l'annexe 10 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1875 à 1878.

ART. 18. A. — Frais relatifs au service :

1^o Des diverses dettes et annuités fr. 100,000 »
 2^o Des titres, etc. 6,000 »
 B. — Frais de surveillance, etc. 7,500 »

Crédit demandé pour 1881 . fr. 115,500 »

Crédit alloué pour 1880 . . fr. 110,000 »

3,500 » »

L'augmentation pour l'exercice 1881 est destinée à subvenir aux frais de commission de paiement à Paris et de vérification, contrôle, etc., des coupons d'intérêt des 123,690 obligations créées pour l'emprunt de 134,719,000 à 4 p. o/o, 2^{me} série (de 1880).

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 20 et 21. — Pensions de toute nature.

Crédit alloué en 1880 . . fr. 11,571,000 »

Crédit demandé pour 1881. . 11,569,500 »

» 1,500 »

L'annexe n° 11 du projet de Budget établit : d'une part, que les diminutions portent sur les pensions accordées avant 1850 à concurrence de fr. 1,000 »
 sur les pensions militaires, de . . 50,000 »
 et sur les pensions de la marine (militaire) de 6,500 »

ENSEMBLE . . . fr. 57,500 »

et, d'autre d'aut, que les augmentations frappent les pensions du département des Travaux publics d'une somme

A REPORTER. . . fr. 6,643,733 99 1,865 24

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1881	
		en plus.	en moins
REPORT	. . fr.	6,645,733 99	1,865 24

de fr.	25,000 »	} 56,000 »
les pensions civiles du Dé-		
partement de la Guerre,		
de	5,000 »	
et les pensions des Fi-		} 26,000 »
nances, de	26,000 »	

Les pensions militaires existantes à la date du 1^{er} janvier 1880 s'élevaient à 3,610,020 fr. Dans la prévision que, pendant l'année 1881, le chiffre de leur décroissance dépassera celui des nouvelles pensions à accorder, on a cru pouvoir réduire de 50,000 francs le crédit demandé pour ce dernier exercice.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 22. — Intérêts à 4 p. % des cautionnements, etc.

Crédit demandé pour 1881	. fr.	1,023,000 »
Crédit alloué pour 1880	. . .	903,000 »

120,000 » »

Les fonds de dépôt à titre de cautionnements de comptables et de contribuables ayant augmenté d'une manière assez notable pendant l'année 1879, le crédit *non limitatif* alloué au Budget de cet exercice pour les intérêts de ces cautionnements a été dépassé.

Afin de rapprocher le crédit demandé pour 1881 du montant de la dépense présumée, ce crédit a dû être augmenté d'une somme de 120,000 francs.

Il importe de ne pas perdre de vue que cette augmentation de dépense ne constitue pas une charge pour le Trésor, puisqu'elle se trouve compensée par une augmentation de recette au Budget des Voies et moyens.

TOTAUX.	. . fr.	6,763,733 99	1,865 24
---------	---------	--------------	----------

En résumé, le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1881 présente, comme on l'a déjà dit, une augmentation de . . . fr.

6,761,868 75

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1878-1879 pour les dettes à 3, 4 et 4 1/2 p. %, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES D'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
3 p. % . . .	nov. 1878.	386,859 »	24,180 »	411,039 »	521,956 70	411,039 »	»	
	mai 1879.	386,859 »	30,580 50	417,439 50	510,788 62	417,439 50	»	
4 p. % . . .	nov. 1878.	365,877 50	39,326 »	405,203 50	87 29	88 72	405,114 78	
	mai 1879.	425,512 25	39,326 »	464,838 25	»	»	464,838 25	
4 1/2 p. % 1 ^{re} sér.	nov. 1878.	158,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1879.	158,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1878.	168,771 25	575 75	169,346 »	»	»	169,346 »	
	mai 1879.	168,771 25	575 75	169,346 »	»	»	169,346 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1878.	355,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1879.	355,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1878.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1879.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1878.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1879.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1878.	194,191 50	1,502 75	195,494 25	»	»	195,494 25	
	mai 1879.	194,191 50	1,502 75	195,494 25	»	»	195,494 25	
		5,898,020 66	151,610 50	4,049,631 16	1,032,852 61	828,567 22	5,221,065 94	
TOTAL ÉGAL. . . fr.						4,049,631 16		

Enfin, le tableau d'autre part fait connaître, par chapitre, les différences, en charges ordinaires et charges extraordinaires, entre le Budget de 1881 et celui de l'exercice précédent.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1881.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1881.							
		Ordinaires.		Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.		Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS			SUR L'ENSEMBLE.		
		EN PLUS.	EN MOINS.			EN PLUS.	EN MOINS.			EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.
I.	Service de la dette proprement dite.	64,077,568 04	802,877 98	65,540,246 22		71,444,254 65	730,360 32	72,185,014 97	0,768,865 71	"	"	125,516 96	0,645,368 75	"	"
II.	Rémunérations	10,940,000 "	625,000 "	11,571,000 "		10,945,500 "	624,000 "	11,569,500 "	"	500 "	"	1,000 "	"	1,500 "	"
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.	1,912,000 "	"	1,913,000 "		2,055,000 "	"	2,055,000 "	120,000 "	"	"	"	120,000 "	"	"
	Totaux. . . fr.	77,556,568 04	1,487,877 98	79,021,246 22		84,422,754 65	1,565,500 32	85,786,114 97	0,886,865 71	500 "	"	124,516 96	0,765,368 75	1,500 "	"
						EN PLUS : fr. 6,886,585 71		EN MOINS : fr. 124,516 96							
		AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.												6,761,868 75	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1881, est fixé à la somme de *quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt six mille cent quatorze francs quatre-vingt dix-sept centimes* (fr. 85,786,114 97 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1880.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			
		CHARGES ordinaires et per- manentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires.	
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	
		des intérêts.	de l'amortissement.		
	CHAPITRE I^{er}.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	105,820 10
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Emprunt de 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.	29,508,355 28	3,620,758 91	33,129,094 19	33,129,094 19
6	Emprunt à 4 p. % de 1880 (2 ^e série) .	5,388,760 "	"	5,388,760 "	5,388,760 "
7	Dettes à 3 p. %	11,605,770 "	773,718 "	12,379,488 "	12,379,488 "
	TOTAUX. fr.	52,001,876 06	4,394,456 91	56,396,332 97	
	A REPORTER fr.			50,603,015 23	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	56,603,913 25	"	"
	§ 2. Annuités diverses			
8	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	"	
9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mous à Manage.	672,350 "	"	
10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal.	500,000 "	"	
11	Onzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 "	"	
12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (1 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg.	599,845 "	"	
13	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,193,075 "	"	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,825 "	"	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,160 "	"	
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art 37 combinés de la même convention).	2,541,507 68	739,360 32	72,185,614 97
	§ 5. Autres charges.			
16	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	"	
17	Minimum d'intérêt garanti par l'État. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	790,000 "	"	
	A. Frais relatifs au service :			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	100,000 "		
18	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie.	6,000 "		
	B. Frais de surveillance à exercer sur les Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions.	7,500 "		
	A REPORTER. fr.	71,444,254 65	739,360 32	72,185,614 97

POUR L'EXERCICE 1881.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	71,444,254 65	739,300 32	72,183,614 97
	CHAPITRE II.			
	RÉMUNÉRATIONS.			
19	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . .	2,850,000 "	"	11,509,500 "
20	Pensions diverses	8,095,500 "	24,000 "	
21	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	"	600,000 "	
	CHAPITRE III.			
	INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
22	a. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,020,000 "	1,025,000 "	"	2,035,000 "
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 "			
25	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	50,000 "	"	
24	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	960,000 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	84,422,754 65	1,503,300 32	85,786,114 97

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1880.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

LÉOPOLD.

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1881.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des Articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.			des Intérêts.	de l'amortissement.	
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
Dettes dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1881 et au 1 ^{er} janvier 1882).	5,498,990 78	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1881)	"	"	"
•	•	Rentes viagères	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.					
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité)	"	•	"
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
Dettes contractées depuis 1830.					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. %: 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics); 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1881 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 25 juin 1877, du 26 du même mois et du 31 mai 1878, ainsi que de l'arrêté royal du 10 juin 1878, pris en exécution de la loi du 5 du même mois. (Reprise par l'État de lignes de chemins de fer.); 3 ^o du capital de fr. 466,178,182 22 c ^s provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (Loi du 25 juillet 1879): Sem. au 1 ^{er} mai 1881, sur fr. 750,928,282 22 c ^s (*). 14,618,565 64 Sem. au 1 ^{er} nov. 1881, sur fr. 744,489,482 22 c ^s (*). 14,889,789 64	20,508,355 28	•	53,129,094 19
	b.	Dotation de l'amortissement a) : Sem. au 1 ^{er} mai 1881, ¼ p. % de fr. 717,567,282 22 c ^s 1,795,418 20 Sem. au 1 ^{er} nov. 1881, ¼ p. % de fr. 750,928,282 22 c ^s 1,827,520 71	"	5,620,738 91	
6	•	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (travaux publics, etc.) (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1881)	5,588,760	• (1)	5,588,760
7	a.	Intérêts de la dette de 586,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 fr ^s (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et de lois subséquentes (travaux publics, etc.) à concurrence d'une somme effective de 177,050,000 francs, et rachat par l'État des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs effectifs; 2 ^o d'un capital nominal de 80,000,000 de francs (60 millions de francs effectifs) négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875, du 17 juillet 1877 et suivantes (travaux publics) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1881)	11,605,770	"	12,379,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^s p. % du capital de 586,859,000 francs (mêmes semestres) b)	"	773,718	
TOTAUX.			52,001,876 06	4,594,456 91	56,596,332 97
A REPORTER. fr.					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		Observations.																											
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																												
5,408,000 78	"	5,408,000 78	5,408,000 78	"	"	<table><tr><th colspan="2">SEMESTRES AU :</th><th></th></tr><tr><th>1^{er} mai 1881.</th><th>1^{er} nov. 1881.</th><th></th></tr><tr><th>CAPITAUX.</th><th>CAPITAUX.</th><th></th></tr><tr><td>81,000,000</td><td>51,000,000</td><td>"</td></tr><tr><td>32,530,000</td><td>52,350,000</td><td>"</td></tr><tr><td>6,727,000</td><td>6,727,000</td><td>"</td></tr><tr><td>154,473,100</td><td>108,034,300</td><td>"</td></tr><tr><td>466,178,182 22</td><td>466,178,182 22</td><td>"</td></tr><tr><td>730,928,282 22</td><td>744,489,482 22</td><td>"</td></tr></table>	SEMESTRES AU :			1 ^{er} mai 1881.	1 ^{er} nov. 1881.		CAPITAUX.	CAPITAUX.		81,000,000	51,000,000	"	32,530,000	52,350,000	"	6,727,000	6,727,000	"	154,473,100	108,034,300	"	466,178,182 22	466,178,182 22	"	730,928,282 22	744,489,482 22	"
SEMESTRES AU :																																	
1 ^{er} mai 1881.	1 ^{er} nov. 1881.																																
CAPITAUX.	CAPITAUX.																																
81,000,000	51,000,000	"																															
32,530,000	52,350,000	"																															
6,727,000	6,727,000	"																															
154,473,100	108,034,300	"																															
466,178,182 22	466,178,182 22	"																															
730,928,282 22	744,489,482 22	"																															
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"																												
"	"	"	200 24	"	290 24																												
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"																												
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"																												
55,120,004 10	"	55,120,004 10	51,908,595 20	1,220,408 90	"	a) Annexe n° 7.																											
5,588,760	"	5,588,760	"	5,588,760	"	(1) La dotation d'amortissement de cet em- prunt ne prendra cours qu'à partir du 1 ^{er} fé- vrier 1882.																											
12,379,488	"	12,379,488	12,379,488	"	"	b) Annexe n° 8.																											
56,605,915 25	"	56,605,915 25	49,994,946 48	6,609,958 90	200 24																												

45

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
8	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portées au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1881 et au 1 ^{er} janvier 1882)
9	•	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
10	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
11	•	Onzième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
12	•	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) c)
13	•	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie. c)
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. c)
15	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1872. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)
		§ 3. Autres charges.
16	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,400,634 96 c' accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1880 au 12 avril 1881)
17	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) d).
	a.	Frais relatifs au service :
18	1 ^o	Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 100,000 •
	2 ^o	Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. 9,000 •
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 •
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,605,915 23	"	56,605,915 23	49,994,946 48	6,609,258 99	290 24	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,330 "	"	672,330 "	672,330 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
599,845 "	"	599,845 "	599,720 "	125 "	"	
3,195,075 "	"	3,195,075 "	3,192,225 "	850 "	"	c) Annexe n° 9.
284,825 "	"	284,825 "	284,900 "	"	75 "	
5,591,169 "	"	8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	
2,541,507 68	739,560 52					
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
790,000 "	"	790,000 "	760,000 "	30,000 "	"	d) Annexe n° 10.
113,500 "	"	113,500 "	110,000 "	3,500 "	"	
71,444,254 65	739,560 52	72,183,814 97	65,540,246 22	6,643,753 99	365 24	
AUGMENTATION. . . . fr.				6,643,588 75		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
19	*	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850
	b.	— civiles
	c.	— militaires
	d.	— de l'ordre de Léopold.
	e.	Marine. — Pensions militaires
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo
Pensions civiles des divers Départements.		
20	h.	Affaires Étrangères
	i.	Justice
	j.	Intérieur.
	k.	Instruction publique
	l.	Travaux publics
	m.	Guerre
	n.	Finances.
	o.	Cour des comptes
	p.	Pensions ecclésiastiques.
	q.	Arriérés de pensions de toute nature
		CHARGES
		ordinaires. extraordinaires et temporaires.
		" "
		" 4,000 "
		" 18,000 "
		3,600,000 " "
		51,000 " "
		50,500 " "
		" 1,000 "
		" 1,000 "
		80,000 " "
		699,000 " "
		185,000 " "
		290,000 " "
		725,000 " "
		95,000 " "
		1,996,000 " "
		26,000 " "
		552,000 " "
		6,000 " "
		8,095,500 " 24,000 "
21	*	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
22	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos
25	*	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
24	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,850,000 "	"	2,850,000 "	2,850,000 "	"	"	
8,095,500 "	24,000 "	8,119,500 "				e) Annexe n° 11.
			8,721,000 "	"	1,500 "	
"	600,000 "	600,000 "				
10,945,500 "	624,000 "	11,569,500 "	11,571,000 "	"	1,500 "	

1,023,000 "	"	1,023,000 "	903,000 "	120,000 "	"
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"
980,000 "	"	980,000 "	980,000 "	"	"
2,053,000 "	"	2,053,000 "	1,913,000 "	120,000 "	"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
		<i>Récapitulation.</i>
I.	58 à 59	Service de la dette proprement dite
II.	60 et 61	Rémunérations
III.	Ib.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTALS. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1881.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
71,444,254 65	759,560 32	72,183,614 97	65,540,246 22	6,643,753 99	565 24	
10,945,500 »	624,000 »	11,569,500 »	11,571,000 »	»	1,500 »	
2,053,000 »	»	2,053,000 »	1,913,000 »	120,000 »	»	
84,422,754 65	1,363,560 32	85,786,114 97	79,024,246 22	6,763,753 99	1,865 24	
AUGMENTATION. fr.				6,761,868 75		

(64)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1881.

Les annexes nos 1 à 8 font connaître, pour les divers emprunts, le *fonds d'amortissement* de l'année 1879, ainsi que le *capital restant* au 1^{er} novembre de la même année :

En ce qui concerne les dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, qui ont été converties en rentes 4 p. % avec jouissance du 1^{er} novembre 1879 (loi du 23 juillet 1879), ces renseignements ne sont donnés que *pour mémoire*.

Les annexes nos 9 et 11 indiquent respectivement le *montant* des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg et des pensions de toute nature *existant à la date du 1^{er} janvier 1880* ;

Enfin l'annexe n° 10 indique les *sommes payées* à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1873 à 1878.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 1.

DETTE DE 95,442,852 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.*Semestre au 1^{er} mai 1879.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	fr.	138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs		2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1879 (1).

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^s , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).	fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs		2,250 »	
TOTAL.	fr.	281,820 91	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette	fr.	95,442,852 »
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures		40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL.	fr.	55,364,182 22

(1) Les fonds d'amortissement du semestre échu le 1^{er} novembre 1879 des dettes à 4 1/2 p. % ne pouvant plus être employés à cause de la conversion de ces dettes en rentes 4 p. %, avec jouissance à partir de cette date, les sommes auxquelles ils s'élèvent n'ont pas été mises à la disposition de la caisse d'amortissement; elles sont restées disponibles sur le Budget.

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 84,636,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.*Semestre au 1^{er} mai 1879.*

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 23,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1879 (1).

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 23,500 francs	573 75	
TOTAL. fr.	338,690	»

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,636,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,175,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,483,000 »

(1) Voir la note qui se trouve au bas de l'annexe n° 1.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(5^{ME} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879*Semestre au 1^{er} mai 1879.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	553,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	5,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1879 (1).

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	553,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	5,870 »	
Total. fr.	715,024 50	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,350,400 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

(1) Voir la note qui se trouve au bas de l'annexe n° 1.

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.

Semestre au 1^{er} mai 1879.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1879 (1).

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL.	fr. 331,682	»

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879.

Capitaux primitifs. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 5,555,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

(1) Voir la note qui se trouve au bas de l'annexe n° 1.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^{me} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.*Semestre au 1^{er} mai 1879.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869) fr. 146,452 50

Semestre au 1^{er} novembre 1879 (1).

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

(1) Voir la note qui se trouve au bas de l'annexe n° 1.

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N^o 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.*Semestre au 1^{er} mai 1879.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,676,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869)	fr. 194,191 50	} 195,494 23
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1879 (1).

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,676,600 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869)	fr. 194,191 50	} 195,494 23
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL.	fr. 390,988 50	

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879.

Capitaux primitifs fr. 77,805,800 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,618,700 »

(1) Voir la note qui se trouve au bas de l'annexe n^o 1.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871)

et un capital de 149,927,500 francs, émis au 1^{er} novembre 1879, en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 23 et 26 juin 1877 et 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878. — ENSEMBLE 200,927,500 FRANCS.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.

Semestre au 1^{er} mai 1879.

Dotation : 1/4 p. 0/0 sur un capital de 170,204,900 francs. . . fr.	425,512 25	} 464,858 25
Intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,966,500 francs. . . .	59,526 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1879.

Dotation : 1/4 p. 0/0 sur un capital de 180,160,900 francs, . . fr.	450,402 25	} 489,728 25
Intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,966,500 francs	59,526 »	
TOTAL. fr.		984,566 50

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Capitaux primitifs fr. 200,927,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures 1,966,500 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 198,961,000 «

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 8.

EMPRUNT DE 386,859,000 FRANCS,

A 3 POUR CENT

(de 1875-1878).

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1879.*Semestre au 1^{er} mai 1879.*

Dotation : 10 c ^{ts} p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt de 1875-1878 fr.	386,859 »	} 417,459 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 2,058,700 francs.	50,580 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1879.

Dotation : 10 c ^{ts} p. % de 386,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt fr.	386,859 »	} 426,529 50
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 2,644,700 francs.	39,670 50	
TOTAL fr.	845,969 »	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1879.

Capital primitif fr. 386,859,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1879 et jouissances antérieures. 2,644,700 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 384,214,300 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 9.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1879.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL. par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	650	125	81,250 »
— 500 —	568	625	555,000 »
Actions privilégiées de 500 francs	26	600	15,600 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			451,850 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1879.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées	ACTIONS ordinaires
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	5,555	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875 . .	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1879.	4,055	5,551	161	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1880. . . .	105,069	112,914	10,748	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1879 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 2,822,850 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1880, est de. fr. 89,905,675 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 550 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 15 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 75.)

POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEXE N° 40. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, pendant les années 1873 à 1878.*

	ANNÉES					
	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	131,534 80	140,537 72	138,104 60	154,447 14	134,242 68	130,228 59
Manège à Wavre.	53,509 75	50,906 57	55,907 19	20,769 20	(⁴)	(⁴)
Lierre à Turnhout.	66,858 46	66,637 05	50,274 "	42,570 65	20,771 55	57,709 68
Lichtervelde à Furnes	119,109 58	141,574 46	110,277 85	91,501 50	95,006 06	(⁴)
Tongres à Bilsen	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)
— à Ans	(¹)	15,635 58	(¹)	(¹)	605 75	(³)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg.	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)
Bastogne.	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)
Vinton.	122,208 04	201,614 59	204,614 59	204,614 59	204,614 59	204,614 59
Maeseyck.	"	124,951 50	149,702 85	150,000 "	80,544 40	144,950 20
Canal de Rossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
Totaux. fr.	692,910 55	924,747 05	880,090 95	844,702 86	740,184 61	717,502 75

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1878.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1877 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 112,661 94 c. à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1881.

ANNEE N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS	Crédits accordés pour 1880		Crédits demandés pour 1881		
	ORDINAIRES	EXTRAORDINAIRES et temporaires	ORDINAIRES	DIFFÉRENCES	
				EN FOLLES	EN SOUS
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850					
— civiles	"	5,000	"	"	1 000
— militaires	"	18,000	"	"	"
— de l'ordre de Léopold	3,020,000	"	5,000,000	"	10 000
— de la marine (militaires)	51,000	"	71,000	"	"
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	57,000	"	30,700	"	4, 00
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	"	"
		1,000	1,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements</i>					
<i>A Affaires Étrangères</i>	80,000		80,000	"	"
<i>B Justice</i>	699,000		699,000	"	"
<i>C Intérieur</i>	185,000	"	185,000	"	"
<i>D Instruction publique</i>	290,000	"	290,000	"	"
<i>E Travaux publics</i>	700,000	"	725,000	25,000	"
<i>F Guerre</i>	90,000	"	95,000	5,000	"
<i>G Finances</i>	1,970,000	"	1,990,000	20,000	"
<i>H Cour des comptes</i>	20,000	"	20,000	"	"
<i>Pensions ecclésiastiques</i>	557,000	"	552,000	"	"
Activités de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"
Totaux	8,096,000	25,000	8,095,000	50,000	47, 00
	8,121,000		8,119,500		DIFFÉRENCE EN SOUS 1,500